



DOSSIER D'INSCRIPTION

LRRP

SAISON 2025 / 2026

PHOTO

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Formules Annuelles :

- Laser Run (combiné tir pistolet laser/course) ☐
- Triathlon (Laser Run + Natation) ☐
- Tetrathlon (Laser Run + Natation + Escrime) ☐
- Pentathlon obstacle (Laser Run + Natation + Escrime + escalade) ☐
- Laser Run + Escrime ☐
- Laser Run + Equitation ☐
- Laser Run santé (course et tir au pistolet laser : sur prescription médicale) ☐

Formules Spécifiques Laser Run :

- 10 cours ☐
- Module 4 cours maximum ☐

Possibilité d'utiliser le pass+ et/ou le pass'sport de 70€

Siège social : Laser Run Rambouillet Pentathlon (LRRP) – Stade du vieux moulin – 5 rue de l'étang d'or – 78120 RAMBOUILLET

Site internet : <https://rs-pentathlon.sportsregions.fr/>

Correspondance : laserrun.rambouillet.pentathlon@gmail.com

DEMANDE DE LICENCE -SAISON 2025-2026

NOM DU CLUB : **LASER RUN RAMBOUILLET PENTATHLON**

L'ADHERENT(E) :

NOM.....PRENOM

SEXE (H/F)..... DATE DE NAISSANCE.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE..... MAIL

RESPONSABLES LEGAUX (POUR LES MINEURS)

PARENT 1 NOM :PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE DOMICILETELEPHONE PORTABLE.....

MAIL

PARENT 2 NOM :PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL COMMUNE

TÉLÉPHONE DOMICILETELEPHONE PORTABLE.....

MAIL

RENSEIGNEMENTS EN CAS D'URGENCE :

GROUPE SANGUIN.....

ALLERGIES (ALIMENTAIRE OU MEDICAMENTEUSE).....

AUTRE ELEMENT A SIGNALER.....

PERSONNE À PRÉVENIR NOM :LIEN.....

TELEPHONE

Informations sur les contrats d'assurances souscrit par la F.F.P.M. :

☐ **Déclare :**

Avoir pris connaissance des notices d'information relative aux contrats d'assurances souscrits par la F.F.P.M. auprès du groupe MMA (lien : [Tableau des garanties](#)):

- en responsabilité civil (art L.321—1 et D.321—1s du code du sport)
- en individuelle accident et assistance RECONNAIT :
- avoir été informé(e) par la notice jointe à ce document de l'intérêt que présente la souscription de garanties individuelles complémentaires aux garanties proposées,
- avoir été informé(e) de la faculté de renoncer aux garanties souscrites à mon compte par la fédération,
- Avoir été informé(e) que toute demande de conseil complémentaire peut être exprimée auprès de la F.F.P.M. (tel : 01 58 10 06 66, e-mail : federation@ffpentathlon.fr)

Informations sur la protection des informations liées à l'établissement de la licence :

☐ **Déclare :**

Avoir été informé(e) :

- que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion à la F.F.P.M.,
- que celles-ci font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de la F.F.P.M., et du Ministère des Sports, de la jeunesse et de la Vie associative,
- qu'en application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, je (il) bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me (le) concernent. La F.F.P.M. S'ENGAGE à communiquer à tout requérant les informations le (la) concernant afin que celui-ci (celle-ci) puisse exercer son droit d'accès et de rectification sur simple demande à la F.F.P.M. (tel : 01 58 10 06 66, e-mail : federation@ffpentathlon.fr)

Information sur le règlement intérieur de gestion du club LLRP et de ses assemblées :

☐ **Déclare :**

Avoir été informé(e) :

- de la communication et transmission via le site ou par mail, selon souhait, de ce règlement intérieur

Information sur les chartes FFPM :

☐ **Déclare :**

Avoir été informé(e) :

- de la charte Ethique et Déontologique F.F.P.M. (lien : [Charte ED](#))
- de la charte Citoyen du Sport F.F.P.M. (lien : [Charte CS](#))

Certificat Médical / Questionnaire de santé / Attestation pour les mineurs

La loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a fortement modifié le dispositif légal français les documents médicaux à produire à l'appui d'une demande de licence de pratiquant auprès d'une fédération sportive. La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions relatives au contrôle médical préalable à la pratique sportive (articles 23 et 24) en modifiant les articles L.231-2 et L.231-2-1 du code du sport. Dorénavant, l'obtention ou le renouvellement d'une licence et la participation à une compétition organisée ou autorisée par une fédération sportive ne nécessitent plus la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sauf si la fédération en question l'exige. En effet, ce sont les fédérations qui décident ou non de l'exiger et qui en fixent les modalités et la fréquence après avis de leur commission médicale (cf le décret du 22 juin 2022).

Nouveaux licenciés et licenciés avant septembre 2023

- Majeurs :

Vous devez fournir au club un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport concerné (CACI). Ce certificat doit dater de moins de 6 mois au jour de la demande de licence (il sera valable 3 ans)

- Mineurs :

Vous devez remplir le questionnaire RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR avec l'aide de vos parents, et certifier sur l'honneur que vous avez répondu NON à toutes les questions sur l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS à nous remettre.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin pour qu'il vous examine. Au moment de la visite, vous devez lui donner le questionnaire rempli. Vous devrez alors fournir un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) fourni par le médecin.

Licencié avec certificat médical de moins de 3 ans

- Majeurs :

Vous devez remplir le questionnaire de santé (QS SPORT-Cerfa N°15699*01) (document à conserver), et attester avoir répondu NON à toutes les questions sur l'ATTESTATION SPORTIF MAJEUR à nous remettre.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin pour qu'il vous examine. Au moment de la visite, vous devez lui donner le questionnaire rempli. Vous devrez alors fournir un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) fourni par le médecin.

- Mineurs :

Vous devez remplir le questionnaire RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR avec l'aide de vos parents, et certifier sur l'honneur que vous avez répondu NON à toutes les questions sur l'ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS à nous remettre.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez consulter un médecin pour qu'il vous examine. Au moment de la visite, vous devez lui donner le questionnaire rempli. Vous devrez alors fournir un CACI (Certificat d'Absence de Contre-Indication) fourni par le médecin.

Vous trouverez tous les documents nommés ci-dessus dans les annexes.

ATTESTATION D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :

Nom et prénom :

Si nécessaire – Responsable légal de l'enfant :

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image

Autorise / n'autorise pas (*raier la mention inutile*) l'association Laser Run Rambouillet Pentathlon et ses éventuels prestataires techniques à :

- Être (qu'il / elle soit) photographié(e), filmé(e) ou enregistré(e) lors des entraînements dispensés en club ou en stage et organisés dans le respect des statuts et règlements de la F.F.P.M.,
- Être (qu'il / elle soit) photographié(e), filmé(e) ou enregistré(e) lors des compétitions ou manifestations organisées ou autorisées par le club, la F.F.P.M. ou l'UIPM,
- Le club à reproduire ou représenter un/des documents indiqués ci-après (photographie, enregistrement vidéo, son, vidéo-son) dans ses outils de communication et/ou de promotion, sur tout support connu et utilisé à ce jour, ou tout support inconnu à ce jour, sans limitation de durée.
- **M'engage** à ne prétendre à aucune rémunération liée à l'utilisation et à la diffusion d'un document me (le) concernant.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des documents mentionnés susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser ces mêmes documents dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment par courrier à l'association.

Fait à, le

(Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

Charte de la pratique sportive des adhérents de LASER RUN RAMBOUILLET PENTATHLON

Cette charte a pour objectif de régir la pratique sportive au sein du club Laser Run Rambouillet Pentathlon. Elle a valeur de règlement intérieur sportif et doit être acceptée préalablement par chaque adhérent, majeur comme mineur, et connu de lui, en ce cas, comme de ses parents lors de son inscription et figure dans les documents remis à cette fin. Il est rappelé en préambule que LR/RP est un groupement de femmes et d'hommes dont la philosophie est d'unir leurs moyens et ressources pour faire connaître et pratiquer le Pentathlon Moderne, notamment par sa porte d'entrée, le Laser Run, sans caractère politique, ni commercial, s'agissant d'un cadre associatif. De le rendre accessible au plus grand nombre dans la diversité des possibilités physiques et envies sportives de tout à chacun et dans des liens d'harmonie, amicaux et de solidarité. Aussi chacun pourra être sollicité pour apporter une aide et un soutien à la vie du club.

Article 1 : ANNÉE SPORTIVE

- a) L'année sportive de la F.F.P.M. (Fédération Française de Pentathlon Moderne), à laquelle l'association est affiliée, commence au 1^{er} septembre de l'année N et s'achève au 31 août de l'année N+1.
- b) L'année sportive de Laser Run Rambouillet Pentathlon commence après le forum des associations de Rambouillet et essais post forum et se termine la dernière semaine de juin de l'année N+1 pour les cours, hors le cas d'animations estivales ou stages estivaux possibles et, en sus, dans la dernière quinzaine d'août.
- c) Les dates d'inscriptions et de réinscriptions sont disponibles sur le site.
- d) L'année sportive de nos partenaires, pour les autres disciplines, commence aux dates qu'ils nous communiquent avec essais, s'ils en prévoient.

Article 2 : LES COTISATIONS

- a) Les membres d'honneur sont exonérés de cotisation.
- b) Les membres du Bureau (élus et simples membres du bureau, dénommés administrateurs) ne peuvent percevoir de rémunération, ni tirer avantage de leurs fonctions d'élus pour eux-mêmes ou leurs familles ou amis. Les membres du bureau ont droit aux compensations légales connues et notamment une formation offerte, plus de responsabilités ou des indemnités kilométriques, si le club peut les assumer financièrement. Ils peuvent y renoncer et les abandonner aussi.
- c) Les entraîneurs, salariés ou prestataires, ne paient pas de cotisation mais ne peuvent pas, à ce titre, voter lors des assemblées générale. Leur licence fédérale est offerte ainsi que le maillot du club. Dans le cadre d'un entraînement assuré par un membre du bureau en poste électif, le droit de vote est maintenu sans rémunération possible. La fonction est alors bénévole et dans le respect du code du sport. La licence est également offerte, comme le maillot du club.
- d) Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle, ou non annuelle, fixée chaque année par le Bureau. Elle est réduite de 30% en janvier pour des inscriptions qui demeurent ouverte à date butoir du 31 janvier pour le Laser Run en formule annuelle. Pour les autres licences, elle l'est du montant de la réduction prévue par nos partenaires.

Nos cotisations répercutent automatiquement les augmentations de nos partenaires pour la natation et l'escrime. Elles sont un tout compris pour l'escrime et la natation, nous leur faisons ensuite les restitutions. Elles répercutent également celles de notre fédération à laquelle nous sommes affiliés tous les ans. Elles intègrent, selon la formule et règles de la F.F.P.M., une licence LR pratique ou compétition, et celles de nos partenaires, sauf pour l'équitation.

Elles sont négociées pour vous faire bénéficier de réductions tarifaires notables s'agissant d'un multi sports dont nous n'assurons que la partie Laser Run par nous-mêmes. Nous faisons appel, pour les autres disciplines, à des partenaires locaux Rambolitains et de Rambouillet Territoires dans une logique de valorisation de l'existant sportif.

Les augmentations de tarifs, hors ces cas, sont soumises au vote en assemblée générale.

Un tarif réinscription avantageux n'est prévu qu'en formules annuelle Laser Run et autres licences F.F.P.M. en annuel.

- e) Toute cotisation Laser Run versée à LR/RP est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, de contre-indication médicale, de déménagement, ou de tout autres motifs, intervenant en cours de saison.

- f) Les cotisations sont payables par virement ou par chèque, à l'ordre de l'association. Le paiement s'effectue en totalité ou en 3 mensualités consécutives pour le Laser Run.

Le paiement vers nos partenaires, CNEPE (Cercle Nautique des Essarts le roi, du Perray et des Environs) et Cercle d'escrime de Rambouillet, s'effectue par guichet unique. Nous assurons donc la réversion vers eux de la partie de votre cotisation qui leur revient, intégrant la partie club et la licence de leur discipline. Vous êtes de ce fait doublement affiliés à leur fédération et à celle du Pentathlon Moderne ou autre affiliation. Nous n'assurerons de remboursement sur la partie de cotisation leur revenant, que s'ils l'acceptent.

Pour l'équitation et l'escalade le paiement se fait directement chez eux et n'est pas inclus dans votre cotisation acquittée chez nous
Nous acceptons les Pass+ / Pass'sport et autres dispositifs d'aide à la pratique sportive existant ou futurs, et s'ils nous sont accessibles.

Article 3 : AGES D'ACCÈS , DE CAPACITÉ PHYSIQUE AUX LICENCES DU PENTATHLON MODERNE ET ESSAIS

a) L'accès à la licence Laser Run (course+tir au pistolet Laser) compétition se fait à partir de 8 ans et jusqu'en master+60/70.

L'accès à cette pratique se fait principalement à partir de 8 ans. Elle est cependant envisageable à partir de 6 ans, seulement en mode loisir, et conditionnée par un essai et selon la capacité physique de l'enfant à tenir un pistolet en autonomie, ainsi que par sa motivation, et présence d'un responsable légal.

Les cours sont assurés par l'association.

Quel que soit l'âge, un essai est requis. Il est gratuit et couvert par l'assurance de la F.F.P.M. Au-delà, une décharge de responsabilité est exigée.

A défaut d'affiliation possible du club à la F.F.P.M au 1^{er} septembre de chaque nouvelle saison, une décharge de responsabilité individuelle ou familiale sera également demandée faute de prise des licences en réinscription comme en inscription possible de ce fait et jusqu'à cette affiliation fédérale.

b) L'âge minimal d'accès à licence Triathle (Laser Run+Natation) est subordonné à la capacité de savoir bien nager, et un minimum de 50 m, et fonction des places au CNEPE. Les cours sont assurés par ses entraîneurs, maître nageurs. Le créneau dédié réservé aux pentathlètes concerne les plus de 18 ans et le nombre de places disponibles relève des possibilités de notre partenaire tout particulièrement pour les inscriptions. Pour les moins de 18 ans, c'est selon ses disponibilités et sur des créneaux prévus par catégorie d'âge et de niveau.

c) L'accès à la licence Tetrathlon (Triathle+escrime) est possible seulement à partir de 14 ans.

Le support d'entraînement Laser Run + escrime est également proposé avec une distinction entre les plus de 14 ans, où l'arme enseignée est l'épée, et les moins de 14 ans, où c'est le fleuret.

Les cours sont sous la conduite et responsabilité des maîtres d'armes du cercle d'escrime de Rambouillet.

d) Il y a désormais une licence pentathlon (Tetrathlon+obstacle) en totalité avec obstacle qui remplace l'équitation, hors master. L'accès à cette licence pentathlon obstacle se fait à partir de 18 ans compte tenu de nos accords partenariaux et de la maturité physique requise pour enchaîner 5 épreuves en compétition.

Pour la partie obstacle, est proposé un renvoi, pour une préparation physique, via un Club d'Escalade sans accord partenarial tarifaire spécifique et selon les places qui sont disponibles pour lui. Elle peut être doublée de séances d'entraînement, encadrées et collectives, sur parcours Sport Santé de Rambouillet, du Perray en Yvelines et des Essarts le Roi, notamment en octobre, avril, mai et juin. La F.F.P.M. et le C.R.P.M. d'Île de France sont susceptibles de proposer aussi des séances d'entraînement sur leur parc d'obstacle spécifique pour mise en situation de compétition. Pour l'escalade, l'âge minimum est à l'appréciation du club d'escalade.

Le support d'entraînement Laser Run et Obstacle est possible.

e) L'accès à la licence Pentathlon équitation (Tetrathlon+équitation) n'est plus possible qu'en master+. Mais la formule d'entraînement Laser Run + équitation demeure pour tous, par accord avec notre partenaire, le Haras des Erables, et avec remise de 5% sur les formules forfait.

f) Des créneaux sport santé sont ouverts désormais et accessibles pour une remise en forme quel que soit l'âge, mise au sport ou sur ordonnance pour des raisons médicales. Ils sont ouverts aux accompagnants. Nous serons en mesure d'accueillir des personnes aveugles ou déficientes au plan visuel ou en co-pathologies avec perte de vision grâce à un dispositif en testage, ATATOS et Sabre, de guidage par le son binaural. Nous sommes intégrés au site civil pilote de Rambouillet pour ce faire depuis le 4 juin 2023. L'avancée technologique des chercheurs du CNRS déterminera la tenue de ces séances.

g) Le niveau des candidats à la natation, escrime, escalade, équitation sera également évalué par les entraîneurs de nos partenaires lors des essais qu'ils organiseront afin de valider l'inscription définitive au Laser Run et autres disciplines Pentathlon Moderne. Ces essais sont organisés sous leur responsabilité et selon les modalités qu'ils vous auront communiquées conformément à leurs fédérations d'affiliation.

Article 4 : LES DIFFÉRENTES FORMULES DU LASER RUN (course + tir au pistolet Laser) Elles sont annuelles et hebdomadaires ou non annuelles et disponibles sur notre site

Article 5 : MAILLOT DU CLUB

Le maillot de LR/RP est l'étendard du club et un moyen de le faire connaître en plus de la discipline du Laser Run, porte d'entrée du Pentathlon Moderne. Il n'est pas à renouveler l'année suivante, sauf dégradation, perte et changement de taille. S'il doit l'être pour ces motifs, c'est en sus de la cotisation.

En compétition, seule la dernière version représentera le club et est obligatoire.

Pour les formules non annuelles, y compris sport santé, le maillot du club est en sus au prix négocié avec notre prestataire. Pour les formules annuelles, incluant le sport santé en annuel, il est compris dans le montant de la cotisation.

Article 6 : ENTRAÎNEMENTS

a) Les séances d'entraînement sont assurées sous la responsabilité d'entraîneurs sportifs diplômés, en validation des acquis de l'expérience, STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ou ayant une expérience suffisante à la pratique des disciplines enseignées sous encadrement de diplômés BF1 notamment, et conformément au code du sport.

b) Les jours et heures sont fixés par le Bureau de l'association en fonction des créneaux attribués par la commune de Rambouillet ou bien des accords passés avec les clubs de natation, d'escrime, d'équitation et d'escalade. Et ceux possibles hors de cadre avec des partenaires santé/sport autres.

c) L'adhérent doit respecter scrupuleusement les horaires, ainsi que les règles définies par les entraîneurs sportifs et le Bureau.

d) Lieux des séances d'entraînement :

d-1) De laser Run, ont lieu au stade du Vieux Moulin, sur piste et en salle, ou tout autre lieu municipal, comme privé, sur la commune de Rambouillet ou aux alentours.

d-2) De natation, à la piscine des Essarts le Roi. (CNEPE)

d-3) D'escrime aux lieux indiqués à Rambouillet, selon âge et gabarit, par le Cercle d'Escrime de Rambouillet.

d-4) D'équitation, au centre équestre du Haras des Erables à Vieille Eglise en Yvelines

d-5) D'obstacle, au Perray en Yvelines pour une préparation à l'obstacle par le club d'escalade « Aventure et Vous » et sur des parcours santé pour une mise en situation pratique par nous mêmes ou sur parcours et séances proposés par le C.R.P.M. d'IDF dans des regroupements sous sa responsabilité.

e) Créneaux des séances d'entraînement

Ils sont déterminés principalement par la convention de mise à dispositions des installations sportives de la ville de Rambouillet et par nos partenariats privés. Ils vous sont communiqués par mail sur demande et figurent sur notre site internet.

e-1) Les créneaux du Laser Run sont principalement familiaux et en mixité générationnelle et choisis selon vos préférences, places disponibles et capacité de salle. Il est possible de rattraper sa séance en cas d'absence sur un autre créneau et avec accords préalables de l'entraîneur.

Il est possible, pour les compétiteurs, de s'entraîner sur plusieurs créneaux pour préparer une compétition, sans gêner les cours des inscrits sur ce créneau de par la capacité d'accueil limitante d'une salle mise à disposition.

e-2) Créneaux de la natation, de l'escrime, de l'équitation, de l'escalade :

A voir avec le CNEPE, le Cercle d'escrime de Rambouillet, le Haras des Erables à Vieille Eglise en Yvelines et le club d'escalade choisi pour les horaires et créneaux. Pour la natation, un créneau groupe pentathlon adulte a été constitué le mercredi soir de 20h à 21h.

f) Accès aux entraînements

f-1) Ne pourront participer aux séances d'entraînement que les adhérents ayant renseigné le dossier d'inscription, à jour de cotisation et de non contre-indication à la pratique du Pentathlon Moderne. Une tolérance sera admise pour la remise du Certificat médical compte tenu des délais d'obtention et nécessitera une décharge de responsabilité. En cas de paiement en plusieurs fois, l'accès sera autorisé mais, sans paiement ultérieur et à échéance prévue, il pourra être suspendu.

f-2) Toute personne présente en cours devra indiquer son état de méforme, ses douleurs ou gênes préalables et éventuelles ET déclarer immédiatement celles qu'il ressentirait en séance auprès de l'entraîneur habilité de ce fait à aménager sa séance ou à lui en refuser l'accès ou à l'arrêter. Toute personne fiévreuse en période de pandémie ou par précaution est priée de se conformer aux recommandations médicales en la matière.

g) Modalités de tenue des entraînements

g-1) Afin de bénéficier des tarifs négociés avec nos partenaires en cas de fractionnés du pentathlon moderne et d'accéder aux installations, une obligation d'assiduité au Laser Run est exigée par le bureau. Un cahier d'assiduité à cette fin est à renseigner obligatoirement à chaque cours par l'entraîneur. Il est également exigé par les assurances.

g-2) Les séances de Laser Run peuvent être annulées en fonction de la météo (vent, pluie, neige, verglas, grêle, grand froid...) accès dangereux ou regroupées sur un seul créneau.

g-3) Les entraîneurs sont tenus de prévenir de leurs absences programmées le bureau par mail ainsi que de leurs intentions de sortie hors le stade, si la piste est impraticable le jour de la séance. Ils peuvent ainsi les centrer sur les activités tir ou course seulement compte tenu de leur programme, de la météo et des possibilités des adhérents de LR/RP. Ils sont libres d'organiser leurs séances dans le stade ou lieu de pratique connu et sous convention privée.

g-4) Les sorties en extérieur hors ces cadres habituels de pratique sportive requièrent un repérage des lieux (s'ils ne sont pas connus) pour en apprécier le niveau de difficulté et la praticabilité selon date et saison. Elles doivent être possibles au plan des autorisations administratives quand il s'agit d'utiliser des équipements publics tels que sport

santé tout particulièrement compte tenu d'un usage collectif par une entité sportive associative ou en milieu naturel. Ces sorties en extérieur sont possibles avec programmation consensuelle et préalable en bureau et communication amont aux adhérents et aux parents des mineurs. Ils peuvent aussi être centrés sur les activités tir ou course seulement sur programme de l'entraîneur, météo... La durée des cours peut de ce fait être réduite ou étendue.

g-5) Les adhérents sont tenus de prévenir de leur absence 24 h auparavant, sauf force majeure, pour que les entraîneurs puissent organiser au mieux le programme de leurs séances.

g-6) Les adhérents sont tenus au respect du matériel à l'entraînement, en stage ou en compétition, qui est mis à leur disposition gratuitement sans caution s'ils ne souhaitent pas s'équiper par eux-mêmes. Et à celui des règles de sécurité du Laser Run communiquées par les entraîneurs. Le matériel doit être posé sur les pads, disposés à cet effet sur des tables pour protéger les lasers des vibrations, ne doit pas être exposé à l'eau, ni au froid en deçà de 4°C, ni à la canicule, ni aux chocs. Tout non-respect répété de ces consignes entraînera soit l'arrêt de l'activité tir pendant le cours, soit la sortie du cours par l'entraîneur en prévenant au préalable les parents avant sortie. Le bureau en sera informé par écrit. En cas de récurrence également constatée par un membre du bureau, l'exclusion pourra être temporaire jusqu'à définitive. Tout adhérent qui détériore, casse ou perd délibérément le matériel qui lui a été confié sera tenu de le **rembourser ou de le remplacer**. Les frais de réparation de matériel abîmé seront à la charge de celui-ci.

g-7) Pendant le cours, les adhérents participent à la mise en place et au démontage du matériel, à son rangement conformément aux consignes de stockage.

g-8) Les adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'usage des locaux municipaux ou privés mis à la disposition du club dans lesquels ils évoluent. Il en est de même pour les cours assurés par nos partenaires et selon modalités prévues par leurs règlements intérieurs propres, s'ils en ont, et en cas de licences autres que le Laser Run.

Article 10 : TENUES VESTIMENTAIRES

- Tout adhérent est tenu de porter une tenue adéquate en fonction du sport effectué pour se sentir à l'aise. Pour le Laser Run, le port du tee-shirt du club est conseillé et une paire de chaussure de running propre est obligatoire (entraînement à l'intérieur d'un gymnase ou salle dédiée selon les conditions météorologiques) voire deux si elle est souillée en activité extérieure.

- Pour la piscine, le port du bonnet est obligatoire pour les nageurs et le passage à la douche est obligatoire. Le déshabillage se fera dans les locaux prévus à cet effet. Les tenues vestimentaires de la natation sont régies par notre partenaire.

- Pour l'escrime, une paire de chaussures de salle est nécessaire ainsi que les protections afférentes déterminées par notre partenaire.

- Pour l'équitation, une tenue adéquate est également exigée et déterminée par notre partenaire.

- Il est prié de ne pas amener de bijoux ou autres objets de valeur, le club déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 11 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

Toute manifestation sportive, en dehors des entraînements réguliers, sera portée à la connaissance des parents par affichage, papier, mail individuel ou listes de destinataires.

Conformément au règlement de la F.F.P.M., seuls les adhérents âgés de plus de 8 ans au moins au début de la saison peuvent participer. Aucune obligation n'est faite.

Le maillot du club doit être obligatoirement portée lors des compétitions ou lors d'une montée sur le podium, sous peine de se voir infliger une amende par la F.F.P.M. Le compétiteur s'engage à respecter les consignes d'accès, de déroulement liées à la compétition et prévues par l'organisateur.

Les dates de compétitions seront communiquées à l'avance par mail. L'adhérent souhaitant y participer devra se manifester par retour et à minima une semaine avant la date de clôture des inscriptions. Sauf indication contraire, les frais d'inscription sont à la charge de l'adhérent (de 5€ à 10€ en général). Le club se charge d'y inscrire l'ensemble des participants et de régler le club organisateur. L'adhérent s'engageant à rembourser le club dans les meilleurs délais. En règle générale, les familles conduisent les athlètes sur les lieux de compétition, mais des covoiturages sont souvent organisés, avec signature d'une autorisation et décharge de responsabilité pour les athlètes mineurs.

Article 12 : Prise en charge des adhérents

L'adhérent doit se rendre aux divers cours par ses propres moyens. Le club ne gère pas non plus les déplacements interclubs.

Les parents ou accompagnateurs sont tenus d'accompagner leur enfant mineur jusqu'au lieu de l'entraînement afin de s'assurer de la présence de l'entraîneur. La responsabilité du club n'est engagée qu'à partir du moment où l'adhérent a rejoint celui-ci. En cas d'absence de l'entraîneur, le club n'assurera pas la surveillance des adhérents et décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident.

Les parents ou accompagnateurs sont tenus de venir chercher leur enfant mineur à la sortie de l'entraînement. La responsabilité du club ne peut être engagée pour tout incident ou accident survenant du fait de la conduite automobile sur les aires de stationnement aux abords des sites d'entraînements. La responsabilité du club ne peut être engagée pour tout incident ou accident survenant du fait du détournement de leur destination première des lieux et mobilier constituant les abords des sites d'entraînements. Le club ne pourra être tenue responsable après la fin de l'entraînement.

Article 13 : ACCIDENT

Tout accident, même bénin, doit être déclaré immédiatement à l'entraîneur présent avant de quitter l'entraînement qui en prévendra aussi les dirigeants dans les meilleurs délais par un moyen verbal et écrit avec rapport sur les circonstances de cet accident. Il appartient aussi à l'adhérent victime de le déclarer par écrit au club en détaillant les circonstances de l'accident et s'il le souhaite. S'il est majeur, il le fait par lui-même ou, s'il est mineur, par ses parents. Cette déclaration aux dirigeants doit être faite via notamment l'adresse mail du club laserrun.rambouillet.pentathlon@gmail.com au plus tôt et à moins de 48 heures de sa survenance. La déclaration que LRRP fera à la suite à la F.F.P.M. sera selon les délais impartis par son assurance. Il est conseillé d'en faire de même auprès de son assureur si vous disposez d'une assurance pour les dommages corporels à la personne en plus de la Responsabilité Civile.

Article 14 : COMMUNICATION DU CLUB

Toutes les informations relative à la vie du club se font par mail, WhatsApp, Facebook ou sur le site internet du club. Nous vous demandons d'être attentifs à ces courriels et informations diffusées sur les réseaux sociaux. Toutefois seuls les mails auront caractère officiel en cas notamment de déclaration d'accident, dommage au matériel, sanctions disciplinaires...

Article 15 : DISCIPLINE, RESPECT

Une attitude correcte est exigée et une discipline consentie par le membre sont de règle au sein du club pendant les cours vis-à-vis de l'entraîneur, membres du bureau et des autres adhérents. Les attitudes discriminantes, clivantes, propagation d'allégations sont proscrites et sanctionnables.

Article 16 : SUSPENSION/ EXCLUSION/RADIATION

Tout membre ayant donc une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou déplacements hors du club ou ne respectant pas les consignes pour le matériel prévues à l'article 6-g-6) pourra être suspendu temporairement. C'est le premier niveau disciplinaire.

En cas de faute grave, le membre intéressé comparaitra devant le Bureau qui statuera.

Par courriel à l'intéressé ou aux parents, le Bureau confirmera la suspension temporaire selon la faute reprochée.

La répétition des faits reprochés à l'article précédent ainsi que le non-paiement de la cotisation suffit à envisager une exclusion définitive de ce club, qui en est la sanction seconde.

Celle-ci sera prononcée par le Bureau seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée.

L'exclusion, comme la suspension, pourront être décidées par le vote à la majorité simple des membres du bureau présents ou représentés. Dans ce cas uniquement, aucune voix ne sera prépondérante. Si le bureau se trouve dans l'impossibilité de trouver une majorité pour statuer sur l'exclusion, l'Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée pour délibérer sur ce point.

La procédure de radiation pour motif grave, sanction ultime, ne peut être engagée qu'avec une délibération prise à l'unanimité des membres en exercice du bureau et avec un quorum des 3/4 des membres du bureau en exercice, présents ou représentés.

Cette présente charte est établie par le Bureau.

Le bureau assurant la vie administrative du club a la compétence pour déterminer les modifications majeures et mineures. Elles peuvent aussi être proposées par les adhérents en AG et pour examen ultérieur par le bureau.

En cas de modifications mineures la nouvelle charte sera envoyée à chacun des membres par mail sous un délai de 7 jours suivant la date de la modification.

Les modifications majeures de cette charte sont, par contre, soumises à présentation et vote en assemblée générale et au préalable conformément aux statuts que cette charte précise.

Lu et approuvé, le

signature

ANNEXES



À PRESENTER À UN MEDECIN (POUR LES NOUVEAUX LICENCIÉS MAJEURS)

Je soussigné(e), Docteur en médecine

Certifie avoir examiné

.....
(Nom, prénom, date de naissance)

Et atteste n'avoir constaté ce jour aucun signe de contre-indication à la pratique du Pentathlon Moderne en compétition.

Date, signature et cachet du médecin

POUR LES MAJEURS OU LE REPRESENTANT DE L'AUTORITÉ PARENTALE POUR LE MINEUR

Je soussigné(e)

Né(e) le

Exerçant l'autorité parentale de l'enfant

Demeurant (adresse complète) :

.....

.....



QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION / DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE A LA FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale :

Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es : une fille ☐ un garçon ☐ Ton âge : ans

Depuis l'année dernière	Oui	Non
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		
As-tu été opéré(e) ?		
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé(e) sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>pendant</u> un effort par rapport à d'habitude ?		
As-tu eu beaucoup de mal à respirer <u>après</u> un effort ?		
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui va très vite) ?		
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	Oui	Non
Te sens-tu très fatigué(e) ?		
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		
Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?		
Te sens-tu triste ou inquiet ?		
Pleures-tu plus souvent ?		
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		

Aujourd'hui	Oui	Non
Penses-tu quelques fois arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		
Souhaitez-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		

Questions à faire remplir par tes parents	Oui	Non
Quelqu'un dans votre famille proche A-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans ,3 ans ,4 ans ,5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 ans et 13 ans et entre 15 ans et 16 ans).		

→ VOUS AVEZ REPONDU « **NON** » A TOUTES LES QUESTIONS, VEUILLEZ REMETTRE L'ATTESTATION CI-APRES A VOTRE ASSOCIATION DE VOTRE DEMANDE DE LICENCE.

→ SI VOUS AVEZ REPONDU « **OUI** » A AU MOINS UNE QUESTION, VEUILLEZ CONSULTER VOTRE MEDECIN POUR QU'IL VOUS EXAMINE ET VOUS REMETTRE LE CAS ECHEANT UN CERTIFICAT MEDICAL DE NON-CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE.

FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE

Maison du sport Français

1, avenue Pierre de Coubertin - 75013 Paris

T +33 1 58 10 06 66 / federation@ffpentathlon.fr



ATTESTATION DE SANTE POUR LES MINEURS

EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE
A LA FEDERATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE

~~~~~

### **A REMETTRE A L'ASSOCIATION**

*(ne pas joindre le questionnaire de santé)*

**Je soussigné Mme. / M.**

Prénom :

Nom :

**Exerçant l'autorité parentale sur**

Prénom :

Nom :

Atteste sur l'honneur que nous avons complété ensemble le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur fixé par l'annexe II-23 de l'article A231-3 du code du sport.

Lors de ce questionnaire, nous avons répondu "Non" à l'ensemble des questions, ce qui nous dispense d'avoir à présenter un certificat médical en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence.

Date :

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale

## Renouvellement de licence d'une fédération sportive

### Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*                                                                                                                                                                     | OUI                      | NON                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| <b>Durant les 12 derniers mois</b>                                                                                                                                                                                       |                          |                          |
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?                                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?                                                                                        | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <b>A ce jour</b>                                                                                                                                                                                                         |                          |                          |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>                                                                                                                                     |                          |                          |

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.





## ATTESTATION SPORTIF MAJEUR

Je soussigné(e) .....

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait à .....

Le .....

Signature du sportif

# D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU SPORT

EN ÎLE-DE-FRANCE

À l'initiative de la Région Île-de-France, toutes les ligues et les comités régionaux ont signé la charte régionale éthique et déontologique du sport le 9 octobre 2018. Le mouvement sportif francilien s'engage ainsi à faire respecter les valeurs d'exemplarité du sport à l'ensemble des clubs franciliens et leurs adhérents.

Cette charte a pour objectif par une action éducative de faire reculer les nombreuses dérives constatées dans le sport en promouvant auprès du mouvement sportif francilien une approche citoyenne et respectueuse du sport. Chaque licencié se doit d'être exemplaire à l'intérieur du club, pendant les compétitions et à l'extérieur du club.

**IL EST APPELÉ À SIGNER CETTE CHARTE DÈS SA PRISE DE LICENCE, À ADHÉRER AINSI À SES 10 ENGAGEMENTS ET À LES RESPECTER EN TOUTES CIRCONSTANCES.**

## **JE RESPECTE LES RÈGLES, L'ESPRIT DU JEU ET L'ADVERSAIRE**

Le sport est une école de citoyenneté. Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles, être fair-play en toutes circonstances.

## **JE RESPECTE L'ARBITRE**

L'arbitre est là pour faire respecter les lois du jeu. Son rôle est important car sans lui, il n'y a pas de compétition. Ses décisions doivent être acceptées par tous.

## **J'AGIS CONTRE LE RACISME**

Tout doit être entrepris pour lutter contre le fléau du racisme, que ce soit sur les terrains, stades, et dans les autres équipements sportifs.

## **J'AGIS CONTRE L'HOMOPHOBIE**

Le sport doit s'appuyer sur des valeurs visant à promouvoir le vivre ensemble. Je respecte les personnes quelles que soit leur orientation sexuelle.

## **JE ME BATS CONTRE LES PRÉJUGES À L'ENCONTRE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Les personnes en situation de handicap, physique ou mental, doivent être acceptées et reconnues dans leur différence.

## **JE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS ET LA VIOLENCE**

Le sport ne doit pas servir de support à l'expression de comportements incivils, agressifs et violents.

**JE REFUSE LE DOPAGE  
ET BANNIS LA TRICHERIE**

La lutte contre le dopage existe avant tout pour protéger les sportifs. Je ne peux transgresser les règles au mépris de ma santé. « La tricherie, ce n'est pas du jeu ! » : je ne fais pas du sport que pour gagner. Le sport doit être respectable avant tout.

**JE LUTTE CONTRE LE SEXISME**

Les préjugés sexistes à l'égard des femmes n'ont pas lieu d'être. Ils vont à l'encontre des valeurs républicaines dont le sport doit se revendiquer et s'honorer.

**JE DÉNONCE  
LES VIOLENCES SEXUELLES**

Je n'hésiterai pas à dénoncer toute violence sexuelle dont je pourrai avoir été témoin ou avoir eu connaissance, et notamment de gestes déplacés ayant été effectués par des adultes sur des enfants mineurs.

**JE PRATIQUE MON SPORT  
EN HARMONIE AVEC LA NATURE**

Je respecte l'environnement qui entoure ma pratique. Je porte une attention bienveillante à la faune et la flore, qu'elles interagissent ou non dans mon sport.

Je soussigné.....licencié en..... au club de.....sis à.....m'engage à adopter et à respecter la présente charte. Je reconnais m'exposer à des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des valeurs y figurant.

à ..... le.....

Signature